au service des PME

CAUTIONNEMENT ROMAND

Rapport annuel 2018

Cautionnement romand, société coopérative
Avenue Louis-Ruchonnet 16, 1003 Lausanne
www.cautionnementromand.ch

Editeur
Cautionnement romand
Graphisme et mise en page
Cayenne Communication Visuelle
Photographies
Julia Wimmerlin
(Pages 2, 23 et 36)
Thinkstock, iStock
Impression
Imprimerie Fleury

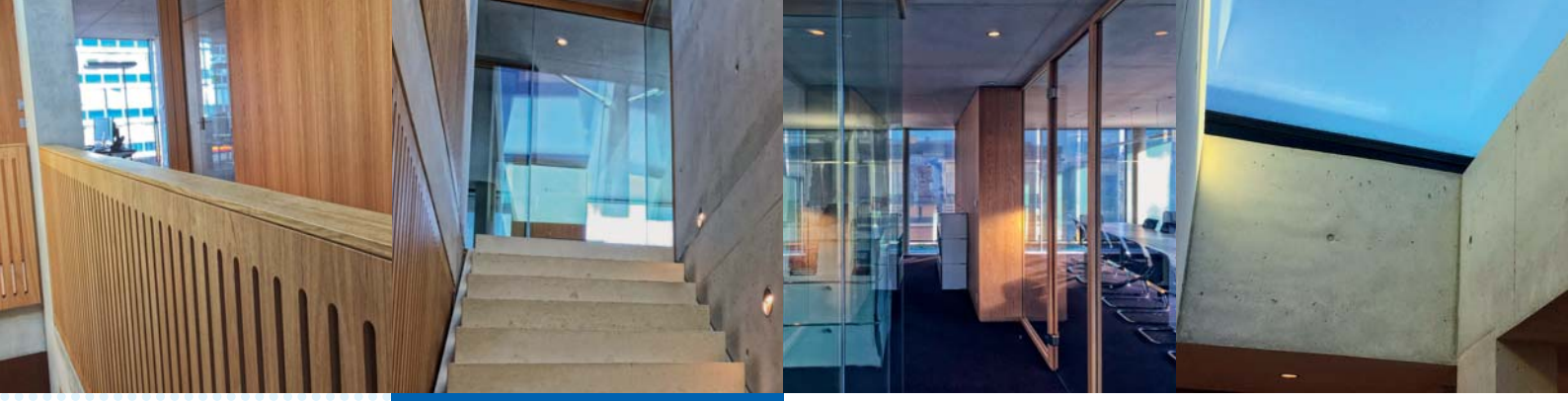

Sommaire

Cautionnement romand

Organisation	4
Billet du Président	5
Cautionnés en 2018	6
Chiffres clés	7
Rapport d'activités	8
Statistiques	10
Bilan	14
Compte de résultat	16
Annexe aux comptes	18
Rapport de l'organe de révision	19
Les sociétaires	20
Comment ça marche ?	21
Contact de proximité	23
Antenne Fribourg	24
Antenne Genève	26
Antenne Neuchâtel	28
Antenne Valais	30
Antenne Vaud	32
Cautionnement suisse	34
Historique	Page centrale

Organisation

Cautionnement romand

		Echéance du mandat
Président	Jean Wenger, Hauterive	2020
Vice-président	Bernard Grobéty, Pully	2020
Administrateurs	Samuel Clerc, Gibloux	2019
	Raphaël Conz, Pully	2020
	Gabriel Décaillet, Sion	2020
	Jacques Folly, Genève	2022
	Laurent Terlinchamp, Chancy	2022
	Olivier Grometto, Genève	2020
	Reto Julmy, Bourguillon	2020
	Jean-Pierre Morand, Bagnes	2020
	Pierre-Marie Rappaz, Sion	2020
	Geneviève Ravezzani, Cudrefin	2020
	Chantal Robin, Broc	2020
	Cyrille Schaer, Lausanne	2021
	Robert Vauthier, Neuchâtel	2020
Directeur	Christian Wenger	
Fondés de pouvoir	Sébastien Durussel	
	Monika Jutzet	
Collaboratrices	Marine Divorne	
	Sandrine Koch	
	Sandra Tamburrini-Schick	
Contrôleurs internes	Eric Schneider	
	Gilbert Staehli	
Organe de révision	Fiduciaire FIDAG SA	
Antennes cantonales		
Fribourg	Cautionnement Fribourg	
Genève	FAE	
Neuchâtel	NEuchâtel Interface PME	
Valais	CCF SA	
Vaud	CVC	

Billet du Président

Jean Wenger

Des projets estimés à près de CHF 320 millions ont pu voir le jour en 2018 grâce au cautionnement suisse! Une contribution significative et appréciée par les PME qui fournissent une occupation à deux tiers de la population active. Les PME ont un rôle central pour le bien-être de notre économie. Elles incarnent l'excellence et sont les gardiennes de précieux savoir-faire qui ont apporté à la Suisse une reconnaissance mondiale. Notre mission qui consiste à les soutenir dans leur quête de financement est donc extrêmement importante pour leur développement.

Ainsi, les décisions quasi unanimes des chambres fédérales d'approuver la révision de la loi sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des PME sont une excellente nouvelle. Particulièrement pour les PE et les PMI. Cette révision fait suite à la motion Comte visant à porter les cautionnements plafonnés actuellement à CHF 500 000.– à CHF 1 million. Ce relèvement renforcera le système de cautionnement actuel et permettra aux PME de continuer à avoir accès au crédit bancaire à des conditions raisonnables, surtout dans le cadre de transmissions d'entreprises. En effet, les banques, qui sont un relais financier indispensable aux entreprises, sont soumises à des contraintes imposées par leurs instances de régulation et ne peuvent donc plus répondre seules à toutes les sollicitations, au risque de voir les entreprises concernées fermer ou passer en mains étrangères. Dans un contexte économique en profonde mutation et très concurrentiel, la place économique et industrielle suisse souffre de coûts de production élevés. De nombreuses entreprises doivent dès lors se repositionner ou réaliser de nouveaux investissements pour augmenter leur productivité et défendre leur compétitivité. Parfois même leur existence en dépend. Il en va du maintien d'un savoir-faire et de places de travail, primordiaux pour certaines régions périphériques. Cette augmentation donnera aux PME la possibilité d'obtenir un financement plus adapté à leurs besoins. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi est prévue au plus tard le 1er janvier 2020. Je suis très heureux de ce dénouement en faveur des PME dont les premiers jalons ont été posés en 2013. Un travail de longue haleine a été réalisé par Cautionnement romand et ses partenaires pour informer les parlementaires et les associations professionnelles et économiques. Je remercie notre Directeur pour le soutien indéfectible qu'il m'a apporté dans le cadre des nombreuses démarches nécessaires et dans lesquelles je me suis engagé pleinement.

Malgré des changements brutaux et un niveau d'incertitude élevé, l'économie suisse reste compétitive et les perspectives semblent bonnes. Quelques signaux viennent tempérer l'enthousiasme général comme les relations avec l'UE ainsi que les tensions commerciales et politiques mondiales. Pour l'heure, c'est bien l'impact du protectionnisme mondial sur l'économie helvétique (ouverte) qui m'inquiète ainsi que l'introduction d'éventuels contrôles sur des investissements étrangers qui sont nombreux surtout dans les secteurs innovants. La prospérité helvétique dépend de l'accès aux marchés étrangers. Elle se nourrit d'un commerce international libre. Je pense également qu'une hausse des taux d'intérêts aurait peu de conséquence pour les crédits octroyés aux PME, et donc sur les investissements qui en découlent, contrairement au marché hypothécaire et à l'endettement de certaines collectivités publiques. Elle aurait toutefois le mérite de détendre la situation des investisseurs institutionnels et les marges d'intérêts de nos partenaires bancaires.

Je mesure quotidiennement l'attachement qu'ont les PME, les banques, les associations et le monde politique à notre institution. Je tiens donc à les remercier de leur fidélité et de leur loyauté. Tous nos cautionnements ont pu se concrétiser grâce à nos partenaires bancaires et au soutien de mes collègues du Conseil d'administration, lesquels contribuent activement à la pérennité de nos résultats et au maintien de conditions avantageuses pour nos clients. Avec l'implication totale de nos collaborateurs, des antennes cantonales, du SECO et des cantons, les PME disposent d'une organisation à leur écoute et d'un engagement continu à répondre à leurs besoins de financement, tout cela dans le respect des valeurs de notre institution. Je vous remercie de la confiance que vous nous accordez et vous assure de ma détermination pleine et entière pour la suite de mon engagement en faveur des PME.

Cautionnés en 2018

Taux d'intérêts

3,1 pour cent

Taux moyen des nouveaux crédits cautionnés et délivrés en 2018 (comptes courants y compris commission trimestrielle et prêts fixes/variables confondus).

2 pour cent

Le plus bas pour un compte courant débiteur
Pour la rénovation d'une boucherie dans le canton de Vaud. CCD cautionné de CHF 150 000.– (100 %) octroyé par une caisse d'épargne. (Aucune commission trimestrielle.)

1,28 pour cent

Le plus bas pour un prêt
Pour l'acquisition d'un bâtiment commercial suite au développement réjouissant d'un atelier mécanique dans l'arc jurassien. CHF 560 000.– financés par un prêt de CHF 345 000.– (62 %) et un prêt cautionné de CHF 100 000.– (18 %) octroyés par une banque cantonale, le solde (20 %) étant couvert par des fonds propres.

Les plus grands

25 millions

Le chiffre d'affaires le plus élevé
Atteint par un fabricant de fenêtres qui a bénéficié d'un cautionnement de CHF 500 000.– pour un fonds de roulement supplémentaire octroyé par une banque cantonale.

6,3 millions

Les fonds propres les plus importants
Au bilan d'un prestataire informatique qui a été racheté par ses cadres. Financement par une ATF de CHF 4,1 millions (63 %) et un crédit cautionné de CHF 500 000.– (8 %) octroyés par une banque cantonale, le solde étant couvert par un prêt vendeur (18 %) et des fonds propres (11 %).

160 emplois

Les emplois les plus nombreux
Auprès d'une entreprise de nettoyage et d'entretien rachetée par des salariés. Le financement a été effectué par une banque régionale (61 %) dont la moitié est cautionnée et un crédit vendeur (23 %). Le solde (16 %) par des fonds propres.

Depuis la création de Cautionnement romand en juillet 2007	moy./an
2 488 PME cautionnées	216 PME
CHF 493 000 000.– de cautionnements accordés	CHF 43 mios
CHF 1 283 000 000.– d'investissements favorisés par un cautionnement	CHF 112 mios
19 930 places de travail maintenues ou créées	1 733
Nombre d'emplois en moyenne d'une PME cautionnée	8

Chiffres clés

Demandes traitées

2017	2018
337 71 625 324	**367** **69 779 513**

Nouveaux crédits cautionnés accordés

2017	2018
221 43 358 029	**215** **38 383 233**

2 363
Emplois

112 592 802
Projets

Engagements en cours au 31 décembre

2017	2018
931 121 751 375	**933** **121 380 395**

Rapport d'activités
11e exercice

Christian Wenger
Directeur

308 demandes de cautionnement ont été reçues. Après un examen minutieux par les antennes de proximité, Cautionnement romand a pu en accepter près de 70%. Ainsi, pour CHF 38 millions de nouveaux crédits cautionnés ont été accordés en 2018 en faveur de 215 entreprises concernant directement 2 363 emplois et des projets évalués à CHF 113 millions. Plusieurs d'entre elles ont communiqué qu'elles prévoyaient une augmentation de leurs effectifs de 35% en moyenne. Un tiers des fonds cautionnés ont servi à financer des reprises et transmissions d'entreprises (part la plus importante après le record de 2014) et 31% pour des besoins en trésorerie (taux le plus élevé après celui de 2009). Les 933 engagements en cours au 31 décembre 2018 s'élèvent à CHF 121 millions.

Dialogue empirique pour un risque calculé!

Quelque trois cents nouvelles demandes de cautionnement chaque année permettent à Cautionnement romand de percevoir la situation économique et financière dans laquelle les PME évoluent. Lors de l'entrevue initiale avec l'antenne, le porteur présente son projet, le développement de son entreprise et de son environnement. Si besoin, l'analyse est appuyée par des études complémentaires. Cautionnement romand évalue le risque sur la base des informations à sa disposition et de son expérience pour accorder sa confiance. Chaque année, environ deux cents nouveaux cautionnements sont émis pour financer des projets variés émanant de tout type d'entreprise. Ce sont de précieuses informations accumulées pour la continuation de sa mission.

Comptes 2018 sains et contrôle ordinaire

Cautionnement romand est dorénavant audité selon la norme du contrôle ordinaire, ceci afin de renforcer sa crédibilité envers les banques, notamment au vu de l'augmentation du plafond d'intervention à CHF 1 million. En outre, la présentation des comptes a été modifiée (principe de la présentation brute), permettant ainsi une lecture complète des opérations. Cautionnement romand est économiquement saine et prospère. Elle assume pleinement ses responsabilités vis-à-vis de la Confédération et de ses partenaires bancaires. Il est indispensable qu'elle ait une assise financière importante pour faire face aux cautionnements en cours de CHF 142 millions et s'assurer un avenir pérenne pour les PME. Les fonds propres de CHF 25 millions sont donc essentiels pour continuer à financer la création, le développement et la transmission d'entreprises.

Banquiers entrepreneurs malgré un environnement normatif

Avant toute action de Cautionnement romand, le projet doit avoir été soumis à une banque et son porteur avoir obtenu un accord de principe. La banque doit être convaincue de sa viabilité, mais ne peut pas le financer seule ou sans une garantie de première qualité. Cautionnement romand ne fournit pas un cautionnement en faveur d'une PME pour lui faciliter l'obtention d'un crédit, elle collabore avant tout avec la banque dans le but de partager le risque lié à son financement. La nuance est importante. Cautionnement romand ne se substitue pas au secteur bancaire, mais aide ponctuellement en assumant une part du risque et ainsi permet à la PME d'augmenter sa capacité d'investissement, voire tout simplement de se créer. Cette complémentarité est d'ailleurs mentionnée dans la loi fédérale révisée. De ce fait, Cautionnement romand encourage la banque à s'intéresser aussi aux PME qui ne répondraient pas totalement aux critères d'éligibilité. Cautionnement romand est d'ailleurs en première loge pour constater les excellents services et conseils fournis par ses partenaires bancaires qui sont indispensables au tissu économique et à notre coopérative. Ils mobilisent et exposent leurs fonds propres pour faire du crédit aux entreprises permettant ainsi développement et croissance économique. Dans les années 30, suite à une pénurie de crédit due à la crise financière, plusieurs coopératives de cautionnement ont été créées pour permettre à certains secteurs d'activités de continuer à obtenir des financements. Aujourd'hui, le crédit bancaire se situant dans un cadre normatif bien plus contraignant, la contribution de Cautionnement romand est encore plus importante pour garantir l'accès au crédit bancaire, à toutes les PME viables, ce d'autant avec des conditions d'intérêts favorables octroyés par nos partenaires bancaires. Cette collaboration bien rodée permet de lisser les filtres que certaines banques mettent parfois en fonction de critères précis par exemple les périodes économiques, les secteurs d'activités, la conjoncture,

une incertitude de marché, un retour sur investissement lointain ou incertain, la durée de vie de la PME, un risque technologique, des réglementations ou des expériences clients.

Le risque zéro n'existe pas!

Les deux principales causes de défaut de paiement de nos clients sont le manque de liquidités et un endettement trop important. Les ratios qui en découlent sont donc significatifs dans notre classification destinée à alimenter la provision pour risques sur cautionnement. La classe de risque est formalisée principalement sur la base des comptes annuels des entreprises cautionnées et de l'historique de remboursement. L'attribution d'une classe de risque permet également de détecter des failles et identifier les dossiers qui méritent un suivi plus poussé. De plus, un crédit, qu'il soit cautionné ou pas, est toujours suivi de manière rigoureuse par l'établissement bancaire concerné. Dans le cadre du devoir de diligence, les banques – qui sont les créancières des engagements cautionnés – veillent à limiter les risques de défaut de paiement en appliquant des normes de suivi et avertissent la caution dès qu'un élément perturbateur surgit (pour preuve, seulement 1,4% des cautionnements sont en retard de paiement). C'est pour cette raison que notre directive traitant du risque sera allégée afin de se concentrer sur les dossiers qui ont besoin d'une attention particulière.

L'innovation s'impose!

L'innovation n'est pas limitée aux entreprises de «haute technologie» ni aux startups, mais concerne toutes les entreprises. Beaucoup de PME cautionnées développent d'ailleurs des technologies innovantes souvent cachées dans des produits finis d'autres entreprises (y compris étrangères) et ne sont donc pas connues du grand public. D'autres PME, dites traditionnelles, sous-évaluent souvent leur potentiel d'innovation particulièrement en faveur d'améliorations de produits existants ou d'optimisation de leurs procédés de production ou de commercialisation. Ceci est d'autant plus important pour maintenir des emplois dans le secteur secondaire. Pour le cas particulier des startups, depuis la crise financière de 2008, les sociétés de capital-investissement (private equity) et les fonds de multinationales ont occupé le terrain. Nos cautionnements en leur faveur sont donc en diminution. L'émergence de financements alternatifs est intéressante pour elles, mais les apports prennent souvent la forme d'une participation au capital, puis au Conseil d'administration et donc une perte de pouvoir pour leurs créateurs...

Après les «FoodTech», les «LowTech» et les «SilverTech», à qui le tour?

Les produits et prestations proposés par les entreprises cautionnées sont d'une incroyable diversité, à l'image des protéines végétales. D'autres PME cautionnées dites plus traditionnelles équipent des bus en Inde, ou encore l'unité d'élite de la police française! Une cautionnée active dans l'énergie a même reçu un apport de fonds de CHF 50 millions malgré des pertes comptables récurrentes, une autre, active dans la cybersécurité, a annoncé une levée de fonds de CHF 80 millions pour accélérer son expansion à l'international! Après la réalité virtuelle et les technologies immersives, nous avons pris pied dans le e-sport et les «LowTech» ainsi que dans les services innovants destinés aux personnes âgées, les «SilverTech», à coup sûr à fort potentiel, tout comme les «DeepTech» sensées réinventer l'avenir, rien que ça!

Open Data?

Les technologies ouvrent des possibilités vertigineuses qui semblent illimitées. La transformation numérique déferle sur toute la société et bouleverse les modèles économiques à l'image des clients demandeurs de services bancaires plutôt que de banques. La différence est subtile mais les banques l'ont bien compris, elles collaborent avec des startups afin de compléter leurs solutions ou y apporter des innovations. Essentiel pour faire face à l'appétit des grandes entreprises technologiques qui souhaitent grignoter des parts de ce gigantesque marché. Cela à l'ère de l'Open Banking, voire de l'Open Data. Les données seront le moteur de notre économie. C'est pour cela que notre ERP «Janus», désormais implanté au plan national, une belle réussite d'une introduction verticale et transversale, continuera à évoluer afin de pouvoir exploiter tout le potentiel d'une transformation numérique de l'ensemble des processus de cautionnement. Ceci grâce à la science des données nationales, à plus de coopération, pour plus de savoir-faire et pour mettre nos prestations encore plus rapidement à disposition.

Statistiques

Nouveaux crédits cautionnés accordés

	2015	2016	2017	2018		
Fribourg	3 624 000	3 475 500	4 541 666	14	3 590 000	9%
Genève	7 682 860	10 659 500	9 157 750	64	10 528 320	27%
Neuchâtel	3 470 000	3 350 000	4 647 000	34	7 213 950	19%
Valais	3 020 000	4 198 700	6 756 000	28	4 471 000	12%
Vaud	18 517 500	17 695 600	18 255 613	75	12 579 963	33%
Total	**36 314 360**	**39 379 300**	**43 358 029**	**215**	**38 383 233**	**100%**

Nouveaux crédits cautionnés accordés

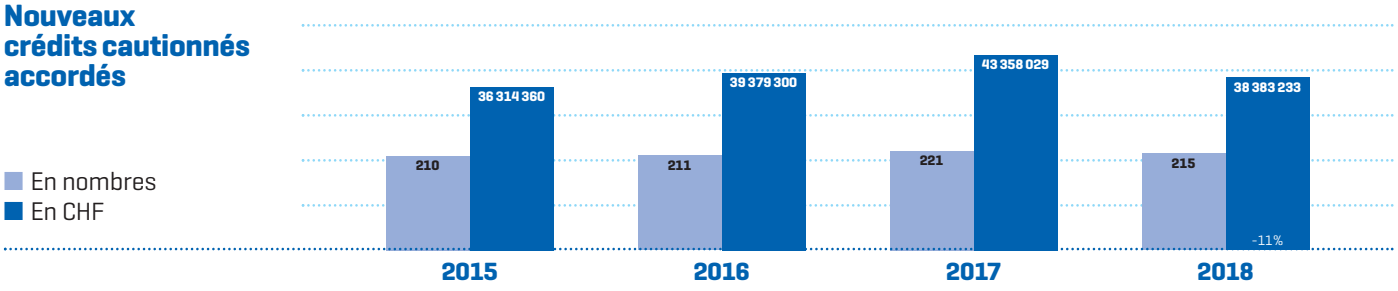

Nouveaux crédits cautionnés accordés

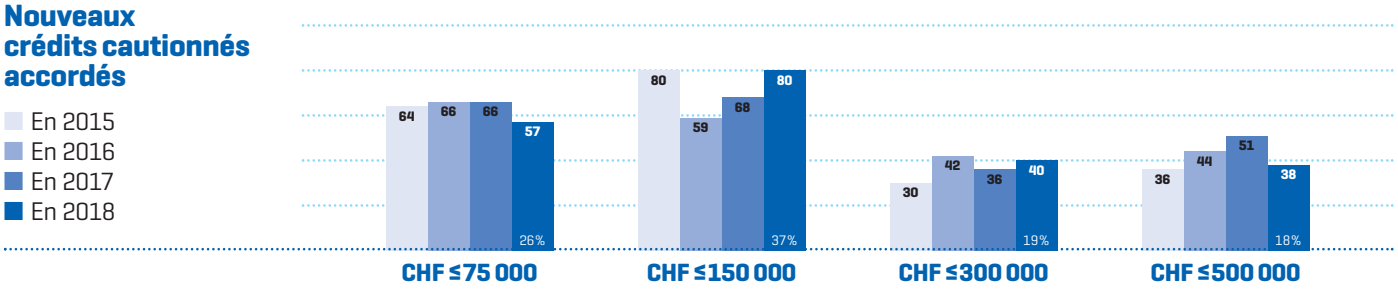

Crédits cautionnés moyens

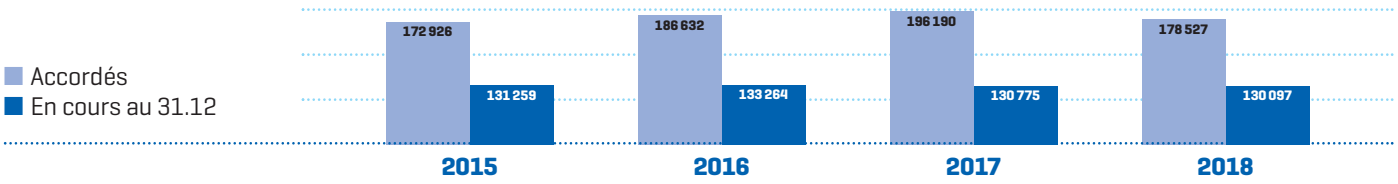

Engagements en cours

	2015	2016	2017	2018		
Fribourg	12 097 672	12 773 434	14 042 688	75	13 202 400	11 %
Genève	17 140 494	20 733 911	20 168 314	167	23 185 304	19 %
Neuchâtel	10 093 714	11 227 192	12 133 767	98	15 140 052	13 %
Valais	12 102 801	11 796 867	15 145 155	145	16 291 622	13 %
Vaud	58 954 372	60 741 164	60 261 451	448	53 561 017	44 %
Total	**110 389 052**	**117 272 567**	**121 751 375**	**933**	**121 380 395**	**100 %**

Engagements en cours

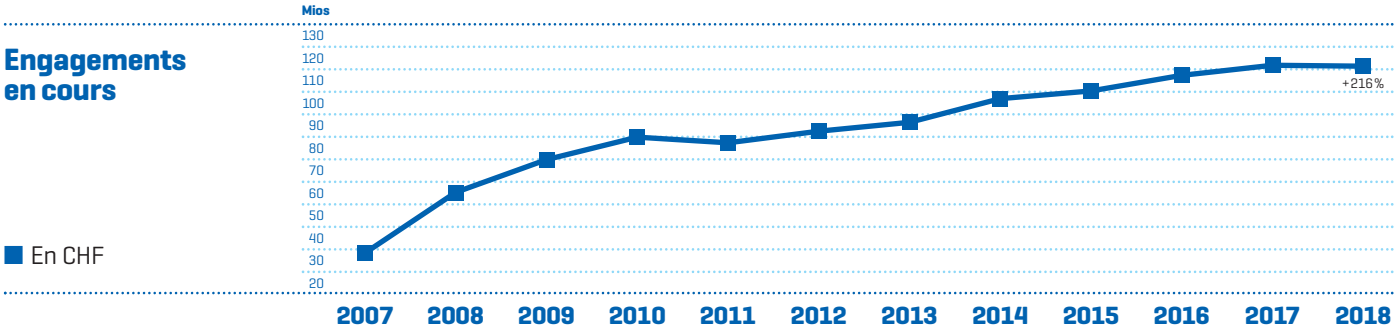

Engagements en cours selon le solde résiduel

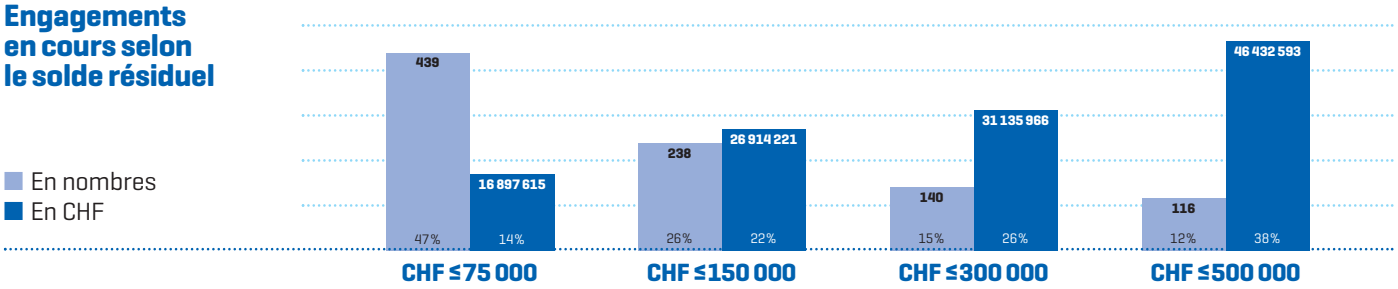

Crédits cautionnés moyens par canton

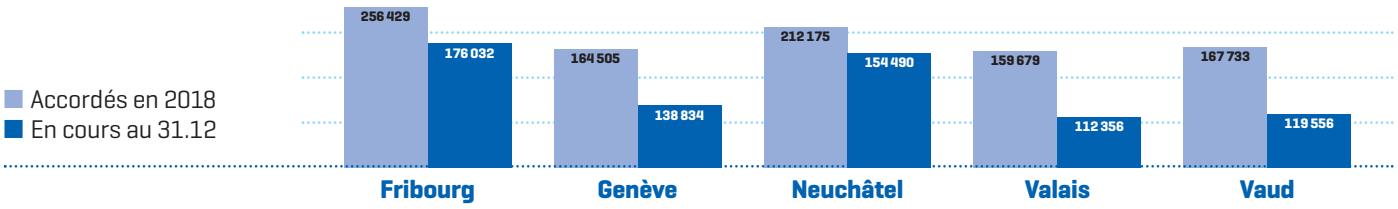

Statistiques
Accordés 2018

Crédits cautionnés accordés selon les établissements bancaires

	2015	2016	2017	2018		
Banques cantonales	58%	62%	55%	126	21 408 013	56%
Grandes banques	20%	19%	22%	27	5 908 000	15%
Banques Raiffeisen	16%	10%	12%	44	7 913 900	21%
Autres banques	5%	7%	10%	11	1 923 320	5%
Banques régionales	1%	2%	1%	7	1 230 000	3%
Total	**100%**	**100%**	**100%**	**215**	**38 383 233**	**100%**

Crédits cautionnés accordés selon le but du crédit

	2015	2016	2017	2018		
Reprise et transmission	30%	29%	25%	61	12 212 743	32%
Fonds de roulement	27%	18%	31%	67	12 173 320	31%
Création d'entreprise	17%	17%	14%	46	6 421 000	17%
Investissement	14%	28%	18%	30	4 951 170	13%
Immobilier	12%	8%	12%	11	2 625 000	7%
Total	**100%**	**100%**	**100%**	**215**	**38 383 233**	**100%**

Crédits cautionnés accordés selon les secteurs – NOGA

C Industrie
F Construction
G Commerce
I Restauration
M Activités spécialisées
Q Santé humaine
R Activités récréatives

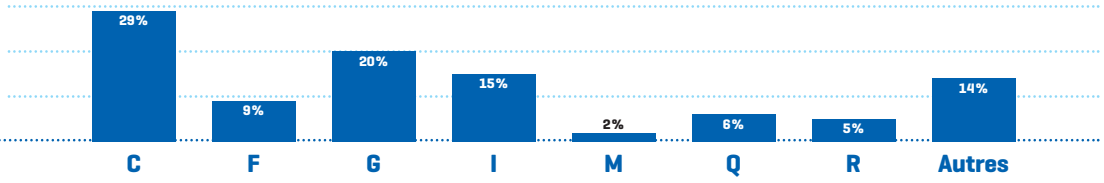

Crédits cautionnés accordés selon les emplois

En nombres
En CHF

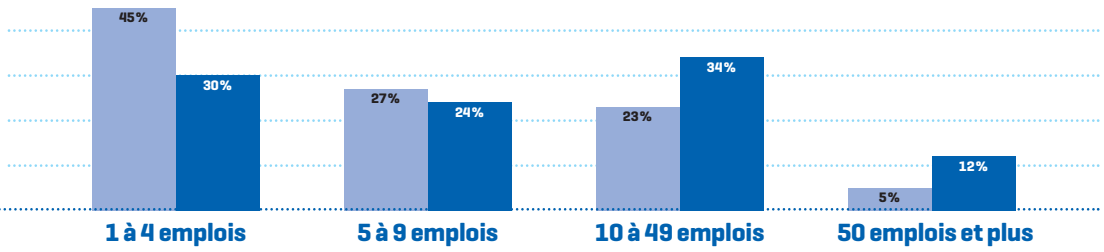

Statistiques
Engagements 31.12.2018

Engagements en cours selon les établissements bancaires

	2015	2016	2017	2018		
Banques cantonales	66%	65%	62%	582	74 912 621	62%
Grandes banques	14%	16%	18%	104	20 613 750	17%
Banques Raiffeisen	14%	12%	12%	178	16 313 827	14%
Autres banques	4%	5%	6%	43	6 532 863	5%
Banques régionales	2%	2%	2%	26	3 007 334	2%
Total	**100%**	**100%**	**100%**	**933**	**121 380 395**	**100%**

Engagements en cours selon le but du crédit

	2015	2016	2017	2018		
Reprise et transmission	30%	30%	28%	268	35 809 918	30%
Fonds de roulement	23%	22%	24%	250	30 308 739	25%
Création d'entreprise	14%	14%	13%	154	15 938 016	13%
Investissement	16%	19%	19%	171	21 567 257	18%
Immobilier	17%	15%	16%	90	17 756 463	14%
Total	**100%**	**100%**	**100%**	**933**	**121 380 395**	**100%**

Engagements en cours selon les secteurs – NOGA

C Industrie
F Construction
G Commerce
I Restauration
M Activités spécialisées
Q Santé humaine
R Activités récréatives

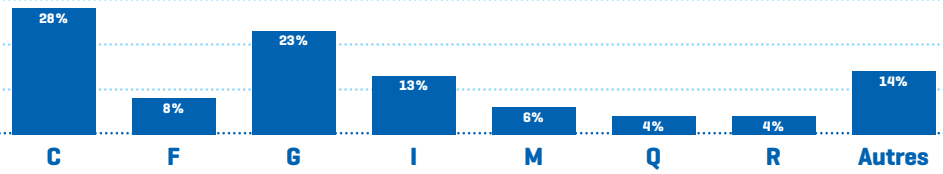

Engagements en cours selon les emplois

En nombres
En CHF

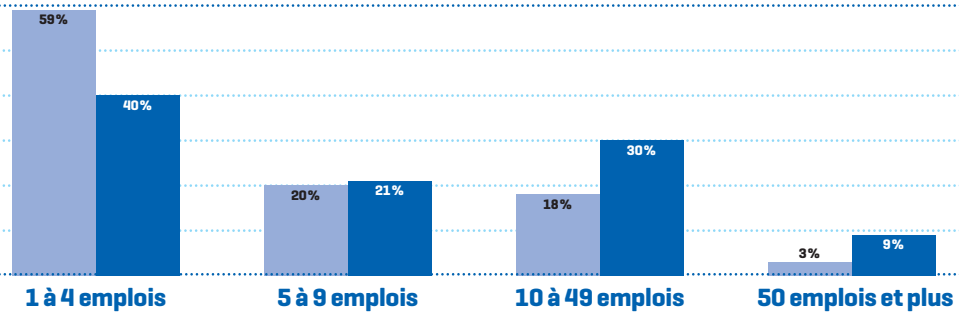

Bilan
Actif

	%	31.12.2018 CHF	%	31.12.2017 CHF
Actifs circulants	**71,1**	**28 796 221.27**	**70,3**	**27 854 795.67**
Trésorerie	68,9	27 892 029.17	67,3	26 660 329.27
Créances résultant de prestations de services				
Créances envers des débiteurs cautionnés		60 301.20		117 921.25
Provision pour pertes sur débiteurs cautionnés		-25 000.00		-35 000.00
	0,1	35 301.20	0,2	82 921.25
Autres créances à court terme				
Confédération, c/c		775 402.48		860 496.71
SwissLife, c/c		1 183.80		81 196.40
Impôt anticipé à récupérer		79 750.55		65 495.85
	2,1	856 336.83	2,5	1 007 188.96
Actifs de régularisation	0,0	12 554.07	0,3	104 356.19
Actifs immobilisés	**28,9**	**11 683 375.75**	**29,7**	**11 737 096.33**
Immobilisations financières	27,6	11 137 247.55	28,3	11 191 379.08
Autres placements à long terme	1,3	546 128.20	1,4	545 717.25
Total de l'actif	**100,0**	**40 479 597.02**	**100,0**	**39 591 892.00**

Bilan
Passif

	%	31.12.2018 CHF	%	31.12.2017 CHF
Capitaux étrangers à court terme	**0,8**	**356 056.11**	**0,9**	**356 347.54**
Dettes résultant de l'achat de prestations de services	0,0	9 159.40	0,1	39 709.94
Autres dettes à court terme	0,6	252 750.86	0,5	197 962.30
Passifs de régularisation	0,2	94 145.85	0,3	118 675.30
Capitaux étrangers à long terme	**38,0**	**15 374 000.00**	**49,3**	**19 511 000.00**
Autres dettes à long terme	2,5	1 000 000.00	2,5	1 000 000.00
Provisions et postes analogues prévus par la loi				
Provision pour risques sur cautionnement		12 274 000.00		12 061 000.00
Provision pour assurer la prospérité durable de l'entreprise		0.00		4 350 000.00
Provision pour développement complémentaire JANUS		100 000.00		100 000.00
Fonds pour l'abaissement des frais aux clients		2 000 000.00		2 000 000.00
	35,5	14 374 000.00	46,8	18 511 000.00
Capitaux propres	**61,2**	**24 749 540.91**	**49,8**	**19 724 544.46**
Capital social	46,2	18 676 000.00	47,2	18 677 000.00
Fonds de réserve	15,0	6 073 540.91	2,6	1 047 544.46
Total du passif	**100,0**	**40 479 597.02**	**100,0**	**39 591 892.00**

Compte de résultat par nature

	%	2018 CHF	%	2017 CHF
Produits				
Produits résultant de l'activité de cautionnement				
Frais d'étude[1]		198 898.25		369 180.05
Frais de dossier[2]		164 400.00		182 025.00
Primes de risques[3]		1 412 542.70		1 351 633.12
Prise en charge de 65 % des cautionnements honorés par la Confédération		2 369 983.42		2 138 317.29
Prise en charge partielle des cautionnements honorés par les cantons et LACI		110 726.73		28 910.44
Récupérations totales sur les cautionnements honorés		1 255 524.39		1 275 481.02
Aides financières de la Confédération[4]		1 342 822.00		1 442 321.00
	94,2	6 854 897.49	92,4	6 787 867.92
Autres produits	5,8	425 353.80	7,6	560 380.60
Total des produits	**100,0**	**7 280 251.29**	**100,0**	**7 348 248.52**
Charges				
Charges résultant de l'activité de cautionnement				
Cautionnements honorés[5]		3 658 662.96		3 289 718.87
Evolution de la provision pour risques sur cautionnements		213 000.00		581 000.00
Récupérations en faveur de la Confédération, des cantons et LACI		784 604.64		749 015.75
Frais de procédure, d'avocats et de l'agence de recouvrement		122 858.71		134 767.44
Pertes sur débiteurs cautionnés et variation de la provision		13 633.55		17 377.95
	65,9	4 792 759.86	65,0	4 771 880.01
Autres charges	3,8	279 076.10	4,6	339 098.50
Rémunération des antennes cantonales[6]	7,5	548 500.00	6,7	489 900.00
Charges de personnel	9,9	722 202.90	10,3	756 245.90
Autres charges d'exploitation				
Frais de locaux		93 094.18		94 057.35
Charges administratives, d'exploitation et informatiques		77 760.39		92 559.90
Honoraires de l'Organe de révision et du contrôle interne		38 354.65		31 323.75
Indemnités et frais de séances du Conseil		170 468.80		182 982.85
Frais d'assemblée, rapports, promotion, séances et déplacements		72 398.46		85 330.63
	6,2	452 076.48	6,6	486 254.48
Ajustement de la valeur de la participation	0,0	0.00	2,2	165 000.00
Amortissements sur les postes de l'actif immobilisé	0,0	0.00	1,2	91 612.95
Résultat d'exploitation (EBIT)	**6,7**	**485 635.95**	**3,4**	**248 256.68**

	%	2018 CHF	%	2017 CHF
Charges et produits financiers				
Intérêts actifs et dividendes		276 198.15		263 287.15
Gains/pertes (-) sur l'aliénation de titres		0.00		14 050.00
Gains/pertes (-) de cours non réalisés sur titres		-73 784.15		25 787.04
Frais sur titres et c/c		-22 606.12		-22 124.22
Corrections de valeurs forfaitaires		9 552.62		-1 413 175.06
	2,6	189 360.50	-15,4	-1 132 175.09
Charges et produits exceptionnels, uniques ou hors période				
Produit de liquidation de la CSC		0.00		7 345 602.00
Dissol./dotation (-) à la prov. pour assurer la prospérité durable de l'entreprise		4 350 000.00		-4 350 000.00
Dotation à la provision pour développement complémentaire JANUS		0.00		-100 000.00
Dotation au fonds pour l'abaissement des frais aux clients		0.00		-2 000 000.00
	59,7	4 350 000.00	12,2	895 602.00
Résultat de l'exercice (transféré au Fonds de réserve)	**69,0**	**5 024 996.45** Bénéfice	**0,2**	**11 683.59** Bénéfice

[1] Les frais d'étude permettent de couvrir une partie des coûts afférents au traitement des nouvelles demandes de cautionnement.
[2] Des frais de dossier sont prélevés chaque année pour couvrir la gestion et le suivi annuel des entreprises cautionnées.
[3] Prime de risque annuelle de 1,25%, sur le solde débiteur ou limite le plus élevé, payée par les débiteurs cautionnés.
[4] Indemnisation par la Confédération, selon une convention de droit public avec le DEFR, dévolue à l'abaissement des primes de risques annuelles des bénéficiaires de cautionnement.
[5] Remboursements effectués en faveur des établissements bancaires pour clôturer une prestation ouverte par une entreprise cautionnée.
[6] La rémunération annuelle des antennes a été revue en 2018 de la manière suivante: pour compenser l'harmonisation de la taxe d'inscription à CHF 300.–, CHF 200.– sont reversés par dossier traité. Pour les dossiers accordés, CHF 1 000.- jusqu'à CHF 75 000.–, CHF 1 600.– de CHF 75 001.– à CHF 150 000.– et CHF 2 200.– à partir de CHF 150 001.–. A cela s'ajoutent CHF 500.– par dossier traité non accordé et CHF 200.– par dossier en cours pour le suivi de la clientèle. Pour terminer, une contribution de base de CHF 12 000.– par an est versée pour leur disponibilité.

Annexe aux comptes

En francs suisses

Raison sociale
Cautionnement romand, société coopérative

Siège: Lausanne
EPT: 4,8 (5,1 en 2017)

1. Principes d'évaluation et présentation appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes du Code des obligations (art. 957 et ss). La présentation du compte de résultat a été adaptée en 2018. Afin de faciliter la comparaison avec l'année précédente, le compte de résultat 2017 a été ajusté.

Créances résultant de prestations et provision pour pertes sur débiteurs cautionnés
Les créances résultant des débiteurs cautionnés sont comptabilisées à leur valeur nominale. Il est procédé à des corrections de valeur individuelles. Il s'agit principalement de primes de risque dues pour les exercices 2017 et 2018.

Actif immobilisé
Les immobilisations financières figurent au bilan à leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché diminuée des corrections de valeur calculées à hauteur de 15 %.

Cautionnement romand détient une participation dans la société Bürgschafts-Support AG dont le siège est à Lausanne. Cette société a été créée en 2016 afin de développer et mettre à disposition une plateforme informatique pour les activités de cautionnement en faveur des PME en suisse, ainsi que des prestations dans ce domaine. Son capital-actions est de CHF 100 000.– dont 30 % détenu par Cautionnement romand (25 % du droit de vote). Elle a été entièrement amortie durant les exercices précédents.

Cautionnement romand a complètement aménagé les nouveaux locaux à Lausanne en décembre 2016. Ces immobilisations corporelles ont été entièrement amorties durant les exercices précédents.

2. Montant global provenant de la dissolution de réserves de remplacement et de réserves latentes

Au cours de l'exercice sous revue, une dissolution nette de réserves latentes pour un montant total de CHF 4 385 919.– est à relever (dont CHF 4 350 000.– concernent la dissolution de la provision pour assurer la prospérité durable de l'entreprise).

3. Informations, structure détaillée et commentaires sur les comptes annuels

Capitaux propres
Au 31 décembre 2018, la part sociale de CHF 1 000.– détenue par l'Association genevoise des Kiosques, société dissoute et radiée, a été annulée. Le produit a été comptabilisé dans le fonds de réserve.

Dettes envers des institutions de prévoyance
Au 31 décembre 2018, il existait une dette envers l'institution de prévoyance professionnelle pour un montant de CHF 5 970.60.

Explications relatives aux postes exceptionnels, uniques ou hors période du compte de résultat
La participation au bénéfice de liquidation de la Coopérative centrale suisse de cautionnement (CSC) de CHF 7 345 602.– a été enregistrée sous Charges et produits exceptionnels, uniques et hors périodes en 2017. Des provisions ont été constituées à hauteur de CHF 6 450 000.–. Au 31 décembre 2018, une provision de CHF 4 350 000.– a été dissoute.

Etat des engagements et provision pour risques sur cautionnements
Engagements calculés sur la base des soldes débiteurs ou limites les plus élevés au 31 décembre 2018 (y c. 1 dossier ARM):

	31.12.2018		31.12.2017	
	Nbre	CHF	Nbre	CHF
Engagements totaux en cours	934	115 506 201	933	115 756 944
A charge de Cautionnement romand	28 %	32 189 245	29 %	33 076 611
Provision calculée sur la base des soldes débiteurs ou limites les plus élevés au 31 décembre 2018 des engagements en cours:				
Risque 1	185	2 409 000	171	2 288 000
Risque 2	428	8 478 000	437	8 208 000
Risque 3 (y c. 1 dossier ARM)	55	1 387 000	59	1 565 000
Provision individualisée	668	12 274 000	667	12 061 000
Degré de couverture		38 %		36 %

Montant total des cautionnements honorés durant l'excercice
Le montant mentionné au compte d'exploitation représente:

Cautionnements honorés	41	3 658 662.96	25	3 289 718.87
A charge de Cautionnement romand		1 177 952.81		1 122 491.14

Rapport de l'organe de révision

FIDAG SA
FIDUCIAIRE

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
SUR LES COMPTES ANNUELS
A L'ASSEMBLEE GENERALE
DE CAUTIONNEMENT ROMAND, SOCIETE COOPERATIVE
A LAUSANNE**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Cautionnement romand, société coopérative, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil d'administration
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, l'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit
Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Autre information
Les comptes annuels de l'exercice précédent ont été contrôlés selon la Norme suisse relative au contrôle restreint.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 906 CO en liaison avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 906 CO en liaison avec l'article 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de l'administration.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

FIDUCIAIRE FIDAG SA

Yves Darbellay
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Philippe Pierroz
Expert-réviseur agréé

Martigny, le 22 février 2019

Les sociétaires

	CHF
Canton de Vaud	5 331 000
Canton du Valais	3 500 000
Centre Patronal	10 000
Coopérative vaudoise de promotion du cautionnement CVC	4 499 000
Etat de Fribourg	1 249 000
Fédération des Entreprises Romandes Genève	10 000
Nouvelle Organisation des Entrepreneurs	1 000
Centre de Cautionnement et de Financement SA	1 000 000
République et canton de Genève	1 500 000
République et Canton de Neuchâtel	1 000
Société coopérative NEuchâtel Interface PME	1 549 000
Société des Cafetiers, Restaurateurs et Hôteliers de Genève	10 000
Union Patronale du Canton de Fribourg	16 000
Capital social	**18 676 000**

Comment ça marche?

4 organisations de cautionnement, reconnues par la Confédération, couvrent le territoire helvétique. Elles sont régies par une Loi fédérale et une Ordonnance avec comme but de *«permettre aux PME rentables et susceptibles de se développer, d'accéder plus facilement à des emprunts bancaires»*.

Pourquoi?

Le tissu économique suisse est fondé sur les PME. Il est donc impératif qu'elles puissent en tout temps avoir la possibilité de se financer, quel que soit leur besoin. C'est l'essence même du cautionnement: faciliter l'accès au crédit bancaire pour aider à la création, au développement et à la transmission d'entreprises créatrices d'idées et d'emplois, et donc générer de la croissance économique.

Comment?

La coopérative de cautionnement se porte caution solidaire en faveur d'une banque pour un crédit commercial octroyé à une personne physique ou morale, à concurrence de CHF 500 000.– au maximum (bientôt CHF 1 000 000.–).

Cautionnement?

Le cautionnement est un contrat par lequel l'organisation de cautionnement s'engage envers un établissement bancaire (créancier) à garantir le paiement de la dette contractée par l'entreprise cautionnée ou la personne physique cautionnée acquérant les locaux ou les actions de son entreprise. Le cautionnement revêt un caractère accessoire, il ne peut exister que sur une obligation valable (crédit bancaire commercial cautionné). En cas de défaillance de l'entreprise cautionnée, la coopérative rembourse la banque (la coopérative assume les 35%, le solde étant couvert par la Confédération). S'ensuivent les procédures usuelles de recouvrement.

Bénéficiaires?

Toute entreprise active dans tous les secteurs d'activités et à tout stade de développement qui présente un projet cohérent et viable à terme. Ne peut être cautionnée, celle qui bénéficie d'aides financières ou indemnités de la Confédération pour le même projet ou est mentionnée dans la Loi fédérale sur l'agriculture.

Contact?

Avant tout, un accord oral de principe d'un établissement bancaire doit être obtenu par le demandeur. Celui-ci doit convaincre préalablement son banquier du bienfondé de ses objectifs et doit être en mesure de présenter son projet de manière sérieuse et détaillée. Ensuite, il y a lieu de compléter et signer le formulaire de demande de cautionnement et le transmettre aux représentants de Cautionnement romand dans les régions, les antennes cantonales. Celles-ci assument le contact de proximité.

Conditions?

Hormis la viabilité de l'entreprise et sa capacité à honorer ses engagements, les compétences professionnelles appropriées à l'activité exercée et les qualités entrepreneuriales de la direction sont des conditions indispensables à l'obtention d'un cautionnement. En plus de l'intégration de critères qualitatifs et quantitatifs, Cautionnement romand prend en compte l'impact de son intervention sur le maintien ou la création d'emplois. De son côté, la banque effectue son travail d'estimation et d'évaluation des risques, ce qui amène une dynamique intéressante entre tous les interlocuteurs. Pour se protéger contre d'éventuels impayés, des sûretés réelles ou personnelles peuvent être demandées. Elles sont constituées par la banque ou par Cautionnement romand.

Combien?

Outre la finance d'inscription à payer auprès de l'antenne cantonale pour qu'elle puisse ouvrir l'étude (CHF 300.–, déduite en cas d'acceptation), les frais d'intervention s'élèvent à 1% du crédit cautionné (minimum CHF 500.–, maximum CHF 2 700.–), pour autant que le dossier soit accepté. S'ensuit la facturation d'une prime de risque annuelle de 1,25%, compensée par un taux d'intérêt bancaire favorable (la banque n'assumant pas le risque débiteur, les taux offerts sont, en règle générale, inférieurs de 2% à 3% à ceux des crédits bancaires commerciaux usuels).

Durée?

Le remboursement varie en fonction du but du crédit et du budget. Il s'étale en règle générale de 4 à 7 ans. Ensuite, l'entreprise doit être à même de satisfaire pleinement les conditions d'une intervention bancaire voire d'être indépendante financièrement.

Contact de proximité

Cinq antennes représentent Cautionnement romand dans les cantons

Depuis le 18 juillet 2007 et suite à la reconnaissance de Cautionnement romand, société coopérative en qualité d'organisme de cautionnement ouest par la Confédération, seule celle-ci est habilitée à établir les contrats de cautionnement dans les Cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud.

Toutefois, Cautionnement romand est appuyé dans ses démarches de valorisation du cautionnement par des organismes de proximité actifs dans les milieux de soutien à l'économie: les antennes cantonales.

Elles ont le mandat de représenter Cautionnement romand dans leur canton respectif. Ce sont des structures juridiquement indépendantes qui ont été choisies pour leur connaissance du tissu économique local permettant ainsi un contact permanent avec celui-ci.

Les tâches des antennes sont fixées par une convention qui les lie notamment à l'obligation de respecter les règles, les processus, et les autres règlements de Cautionnement romand. Outre de démontrer également qu'elles disposent des compétences nécessaires, leurs tâches comprennent essentiellement le contact avec le client et sa banque et donc la responsabilité de l'élaboration des dossiers de demandes de cautionnement. Elles bénéficient d'une délégation de compétence jusqu'à concurrence de CHF 150 000.–, et formulent un préavis au Conseil d'administration de Cautionnement romand pour les montants supérieurs à cela. Des indemnités par dossier traité et par dossier en cours sont prévues dans le contrat de collaboration.

L'avantage de cette organisation en réseau réside dans la possibilité qui est offerte aux entreprises de pouvoir compter sur une antenne locale connaissant tout particulièrement le marché et le terreau économique de leur région. Cette sensibilité est primordiale pour évaluer concrètement les implications, tant financières qu'humaines, des projets et entreprises soutenus. Une proximité indispensable permettant de faciliter l'écoute et les contacts avec les entreprises.

Antenne Fribourg

Cautionnement Fribourg
Boulevard de Pérolles 25
CP 1350, 1701 Fribourg
Tél. 026 323 10 20

Président
Samuel Clerc

Direction
Jean-Bernard Auderset
(<12.2018)
Françoise Cudré-Mauroux
(>01.2019)

Historique

Afin de donner à l'antenne Fribourg de Cautionnement romand une identité distincte, d'améliorer sa visibilité et de simplifier le traitement des demandes, l'association Cautionnement Fribourg a été créée en août 2009.

En plus de l'Union Patronale du Canton de Fribourg et de la Chambre de Commerce Fribourg, le Canton de Fribourg, par le biais de la Promotion économique, est l'un des trois membres fondateurs.

La Promotion économique préside l'association Cautionnement Fribourg et représente les intérêts du Canton de Fribourg dans le Conseil d'administration de Cautionnement romand.

Activités

Etude, préparation et suivi de dossiers de cautionnement pour un montant maximum de CHF 500 000.– en tant qu'antenne Fribourg de Cautionnement romand.

Depuis octobre 2018, et l'entrée en vigueur de la loi révisée sur la promotion économique, Cautionnement Fribourg est également mandaté pour traiter les demandes de cautionnements cantonaux, destinés à financer des projets d'importance cantonale qui portent sur un investissement stratégique ou sur la transmission d'entreprises.

CAUTIONNEMENT FRIBOURG

	Cautionnement romand			Antenne Fribourg			
2018	**Nbre**	**Montant**	**Moyenne**	**Nbre**	**Montant**	**Moyenne**	**%**
Demandes traitées	367	69 779 513	190 135	22	4 697 000	213 500	7%
Cautionnements accordés	215	38 383 233	178 527	14	3 590 000	256 429	9%
Emplois maintenus et créés		2 363	11,0		212	15,1	9%
Montant de l'aide par emploi		16 243			16 934		
Investissements réalisés		112 592 802	2,9x		18 057 500	5,0x	16%
Cautionnements honorés	41	3 658 663	89 236	4	156 659	39 165	4%
Engagements	**933**	**121 380 395**	**130 097**	**75**	**13 202 400**	**176 032**	**11%**

Statistiques

Crédits cautionnés accordés selon les établissements bancaires

	2015	2016	2017	2018	
Banques cantonales	2 684 000	2 167 500	1 060 000	3 040 000	85 %
Grandes banques	350 000	730 000	2 000 000	250 000	7 %
Banques Raiffeisen	590 000	428 000	1 141 666	150 000	4 %
Autres banques					0 %
Banques régionales		150 000	340 000	150 000	4 %
Total	**3 624 000**	**3 475 500**	**4 541 666**	**3 590 000**	**100 %**

Crédits cautionnés accordés selon le but du crédit

	2015	2016	2017	2018	
Reprise et transmission	690 000	1 030 000		1 020 000	29 %
Fonds de roulement	700 000	500 000	2 750 000	800000	22 %
Création d'entreprise	950 000	500 000	475 000	940 000	26 %
Investissement	100 000	1 445 500	476 666	580 000	16 %
Immobilier	1 184 000		840 000	250 000	7 %
Total	**3 624 000**	**3 475 500**	**4 541 666**	**3 590 000**	**100 %**

Crédits cautionnés accordés selon les secteurs – NOGA

C Industrie
F Construction
G Commerce
I Restauration
M Activités spécialisées
Q Santé humaine
R Activités récréatives

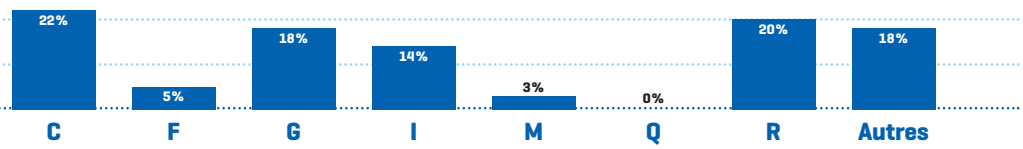

Crédits cautionnés accordés selon les emplois

En nombres
En CHF

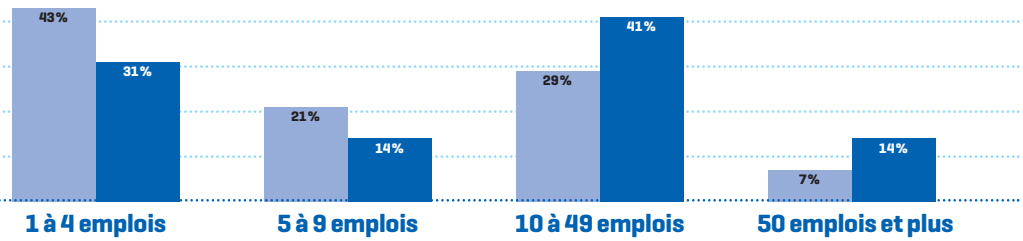

Antenne Genève

FAE
Chemin du Pré-Fleuri 3
1228 Plan-les-Ouates
Tél. 022 827 42 84
www.fae-ge.ch

Président
Philippe Lathion

Directeur
Patrick Schefer

Historique

La FAE a été fondée en 2005 sur la base de la Loi sur l'aide aux entreprises votée par le Grand Conseil genevois.

Composée de spécialistes en finance et en gestion, la FAE intervient de manière subsidiaire pour faciliter l'accès au financement à des entreprises basées dans le canton de Genève, afin de favoriser le maintien d'une économie forte et diversifiée et ainsi contribuer à la création et à la préservation des emplois dans le canton.

Activités

Cautionnement, dont jusqu'à CHF 500 000.– via Cautionnement romand. Prise de participation minoritaire. Avance de liquidités contre cession de factures. Financement de mandat. Mesures franc fort pour l'industrie sous forme de prêt.

	Cautionnement romand			Antenne Genève			
2018	**Nbre**	**Montant**	**Moyenne**	**Nbre**	**Montant**	**Moyenne**	**%**
Demandes traitées	367	69 779 513	190 135	81	14 525 250	179 324	21 %
Cautionnements accordés	215	38 383 233	178 527	64	10 528 320	164 505	27 %
Emplois maintenus et créés		2 363	11,0		670	10,5	28 %
Montant de l'aide par emploi		16 243			15 714		
Investissements réalisés		112 592 802	2,9x		21 936 465	2,1x	19 %
Cautionnements honorés	41	3 658 663	89 236	4	283 442	70 860	8 %
Engagements	**933**	**121 380 395**	**130 097**	**167**	**23 185 304**	**138 834**	**19 %**

Statistiques

Crédits cautionnés accordés selon les établissements bancaires

	2015	2016	2017	2018	
Banques cantonales	5 104 000	3 991 000	3 377 500	4 604 000	44 %
Grandes banques	1 173 700	3 700 000	2 650 000	1 793 000	17 %
Banques Raiffeisen	360 000	793 500	1 070 000	2 208 000	21 %
Autres banques	1 045 160	2 175 000	2 060 250	1 523 320	14 %
Banques régionales				400 000	4 %
Total	**7 682 860**	**10 659 500**	**9 157 750**	**10 528 320**	**100 %**

Crédits cautionnés accordés selon le but du crédit

	2015	2016	2017	2018	
Reprise et transmission	3 815 860	4 832 500	3 503 500	4 564 000	43 %
Fonds de roulement	2 561 000	1 771 000	3 078 250	3 218 320	31 %
Création d'entreprise	1 256 000	1 520 000	1 346 000	1 218 000	12 %
Investissement	50 000	2 286 000	1 230 000	1 528 000	14 %
Immobilier		250 000			0 %
Total	**7 682 860**	**10 659 500**	**9 157 750**	**10 528 320**	**100 %**

Crédits cautionnés accordés selon les secteurs – NOGA

C Industrie
F Construction
G Commerce
I Restauration
M Activités spécialisées
Q Santé humaine
R Activités récréatives

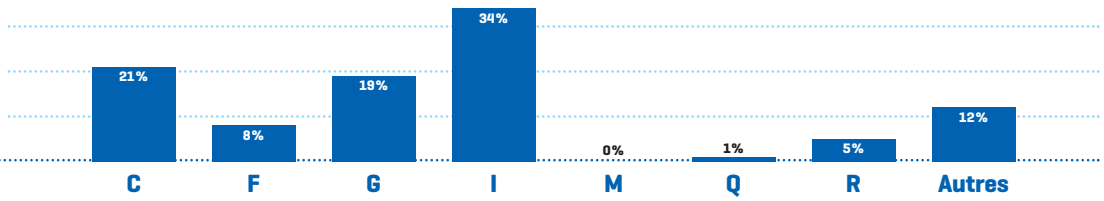

Crédits cautionnés accordés selon les emplois

En nombres
En CHF

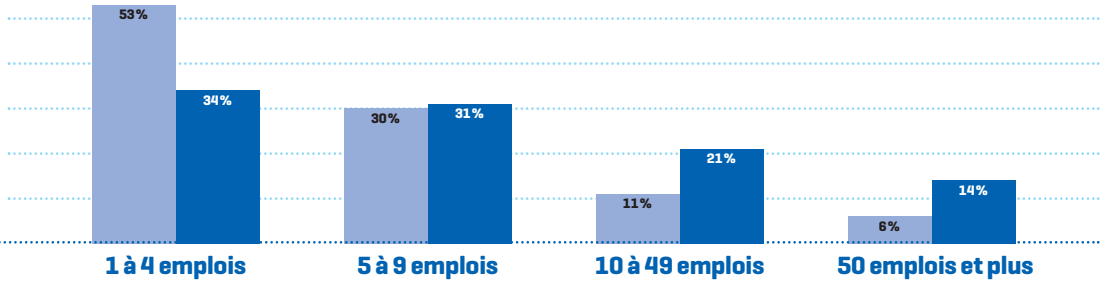

Antenne Neuchâtel

NEuchâtel Interface PME
CP 1401, 2301 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 853 42 54

Président
Jean Wenger

Directeur
Yves Agustoni

Historique

Les demandes de cautionnements sont traitées par la Société coopérative NEuchâtel Interface PME. Il s'agit du nouveau nom donné en 2007, lors de la création de l'entité romande de cautionnement, à l'ancien Office neuchâtelois de cautionnement mutuel pour artisans et commerçants, fort d'une longue histoire, puisque fondé en 1939.

Parmi les sociétaires figurent, entre autres, la République et Canton de Neuchâtel, certaines communes, des associations professionnelles ainsi que la Chambre du commerce.

Activités

Etude, préparation et suivi de dossiers de cautionnement pour un montant maximum de CHF 500 000.– en tant qu'antenne Neuchâtel de Cautionnement romand.

CAUTIONNEMENT ROMAND
NEuchâtel Interface PME

	Cautionnement romand			Antenne Neuchâtel			
2018	**Nbre**	**Montant**	**Moyenne**	**Nbre**	**Montant**	**Moyenne**	**%**
Demandes traitées	367	69 779 513	190 135	81	18 768 800	231 714	27 %
Cautionnements accordés	215	38 383 233	178 527	34	7 213 950	212 175	19 %
Emplois maintenus et créés		2 363	11,0		458	13,5	19 %
Montant de l'aide par emploi		16 243			15 751		
Investissements réalisés		112 592 802	2,9 x		20 292 000	2,8 x	18 %
Cautionnements honorés	41	3 658 663	89 236	4	432 443	108 111	12 %
Engagements	**933**	**121 380 395**	**130 097**	**98**	**15 140 052**	**154 490**	**12 %**

Statistiques

Crédits cautionnés accordés selon les établissements bancaires

	2015	2016	2017	2018	
Banques cantonales	2 690 000	3 005 000	3 801 000	3 623 950	50 %
Grandes banques	220 000	100 000	45 000	1 205 000	17 %
Banques Raiffeisen	560 000		501 000	1 835 000	25 %
Autres banques		120 000	300 000	400 000	6 %
Banques régionales		125 000		150 000	2 %
Total	**3 470 000**	**3 350 000**	**4 647 000**	**7 213 950**	**100 %**

Crédits cautionnés accordés selon le but du crédit

	2015	2016	2017	2018	
Reprise et transmission	195 000	1 280 000	1 190 000	1 575 000	22 %
Fonds de roulement	1 300 000	850 000	985 000	2 490 000	35 %
Création d'entreprise	375 000	1 055 000	944 000	1 535 000	21 %
Investissement	285 000	165 000	570 000	1 008 950	14 %
Immobilier	1 315 000		958 000	605 000	8 %
Total	**3 470 000**	**3 350 000**	**4 647 000**	**7 213 950**	**100 %**

Crédits cautionnés accordés selon les secteurs – NOGA

C Industrie
F Construction
G Commerce
I Restauration
M Activités spécialisées
Q Santé humaine
R Activités récréatives

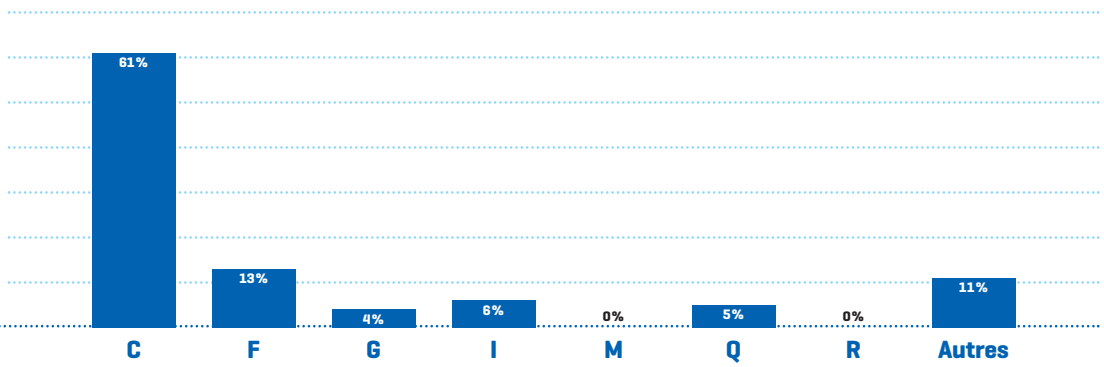

Crédits cautionnés accordés selon les emplois

En nombres
En CHF

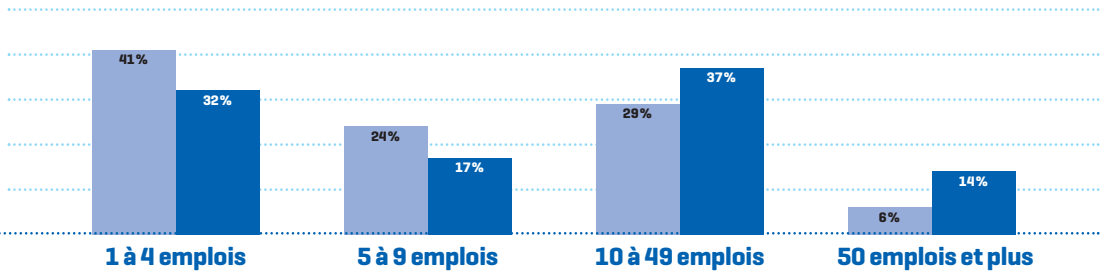

Antenne Valais

CCF SA
Rue Pré-Fleuri 6
CP 286, 1951 Sion
Tél. 027 327 35 50
www.ccf-valais.ch

Président
Jean-Pierre Morand

Directeur
Jacques Métrailler

Historique

Le Centre de Cautionnement et de Financement (CCF SA) est le prestataire des services financiers de Business Valais, la promotion économique cantonale. Sa mission est de fournir des conseils avisés de spécialistes du financement et de contribuer au montage financier de projets. Il est issu de la fusion en juin 2016 entre le Centre de Compétences Financières SA et l'Office valaisan de cautionnement et est devenu ainsi la porte d'entrée unique pour toutes les sociétés valaisannes à la recherche de financement.

Ses engagements se montent à CHF 111 mios auprès de 471 sociétés dans les secteurs des nouvelles technologies, de l'industrie, du tourisme, de l'artisanat, du commerce et de la construction.

Activités

Etude, préparation et suivi de dossiers de cautionnement pour un montant maximum de CHF 500 000.– en tant qu'antenne Valais de Cautionnement romand. Aides cantonales sous forme de cautionnement de crédits bancaires ou de leasings pour un montant maximum de CHF 2 000 000.–, de prêts directs, de subventions et de garanties de construction. Expertise financière, conseil financier et intermédiation financière.

CCF SA
CENTRE DE CAUTIONNEMENT ET DE FINANCEMENT

	Cautionnement romand			Antenne Valais			
2018	**Nbre**	**Montant**	**Moyenne**	**Nbre**	**Montant**	**Moyenne**	**%**
Demandes traitées	367	69 779 513	190 135	58	9 493 500	163 681	14%
Cautionnements accordés	215	38 383 233	178 527	28	4 471 000	159 679	12%
Emplois maintenus et créés		2 363	11,0		186	6,6	8%
Montant de l'aide par emploi		16 243			24 038		
Investissements réalisés		112 592 802	2,9x		15 471 249	3,5x	14%
Cautionnements honorés	41	3 658 663	89 236	6	428 649	71 442	12%
Engagements	**933**	**121 380 395**	**130 097**	**145**	**16 291 622**	**112 356**	**13%**

Statistiques

Crédits cautionnés accordés selon les établissements bancaires

	2015	2016	2017	2018	
Banques cantonales	1 445 000	2 933 700	4 701 000	2 861 000	64 %
Grandes banques	50 000	150 000	1 300 000	600000	13 %
Banques Raiffeisen	1 525 000	1 115 000	755 000	810 000	18 %
Autres banques					0 %
Banques régionales				200 000	5 %
Total	**3 020 000**	**4 198 700**	**6 756 000**	**4 471 000**	**100 %**

Crédits cautionnés accordés selon le but du crédit

	2015	2016	2017	2018	
Reprise et transmission	690 000	735 000	2 235 000	1 201 000	27 %
Fonds de roulement	225 000	318 700	1 200 000	990 000	22 %
Création d'entreprise	695 000	1 755 000	941 000	730 000	16 %
Investissement	1 290 000	440 000	790 000	650 000	15 %
Immobilier	120 000	950 000	1 590 000	900 000	20 %
Total	**3 020 000**	**4 198 700**	**6 756 000**	**4 471 000**	**100 %**

Crédits cautionnés accordés selon les secteurs – NOGA

C Industrie
F Construction
G Commerce
I Restauration
M Activités spécialisées
Q Santé humaine
R Activités récréatives

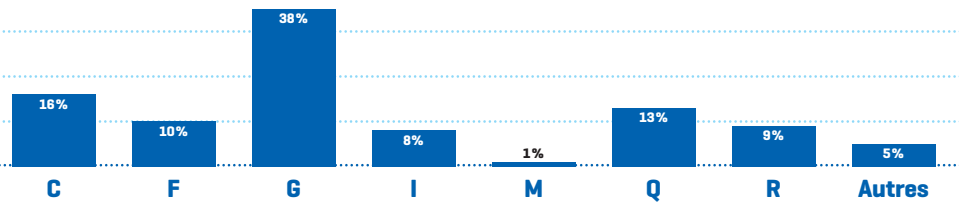

Crédits cautionnés accordés selon les emplois

En nombres
En CHF

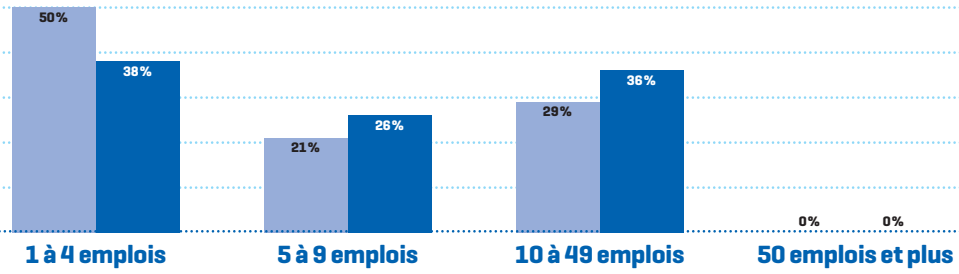

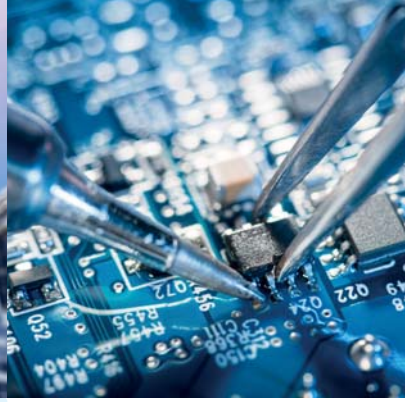

Antenne Vaud

CVC
Avenue Général-Guisan 117
CP 126, 1009 Pully
Tél. 021 721 11 81
www.cvc-cvch.ch

Président
Hervé Linder

Directeur
Guillaume Abetel

Historique

La Coopérative vaudoise de promotion du cautionnement CVC a été fondée en 1935. Jusqu'à la reprise des engagements par Cautionnement romand en juillet 2007, elle avait accordé plus de 7 500 cautionnements pour un montant dépassant les CHF 330 mios.

Les détenteurs des parts sociales se composent de personnes physiques, morales, corporations suisses de droit public et associations professionnelles. La CVC bénéficie du soutien de l'Etat de Vaud par une participation aux frais de fonctionnement. Celui-ci soutient également, par le biais d'un arrière cautionnement, plusieurs dossiers dans le cadre d'interventions de types industriels et technologiques.

Activités

Etude, préparation et suivi de dossiers de cautionnement pour un montant maximum de CHF 500 000.– en tant qu'antenne Vaud de Cautionnement romand. Gestion de la Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire CVCH, cette dernière octroyant des cautionnements aux particuliers pour l'acquisition de leur domicile principal. Dès 2016, dans le cadre de la mise en place du Fonds de soutien à l'industrie, la CVC est chargée de traiter les demandes de cautionnement de crédit bancaire ou de prêt pour le compte de l'Etat de Vaud.

CVC
CVC COOPÉRATIVE VAUDOISE DE PROMOTION DU CAUTIONNEMENT

	Cautionnement romand			Antenne Vaud			
2018	**Nbre**	**Montant**	**Moyenne**	**Nbre**	**Montant**	**Moyenne**	**%**
Demandes traitées	367	69 779 513	190 135	125	22 294 963	178 360	32 %
Cautionnements accordés	215	38 383 233	178 527	75	12 579 963	167 733	33 %
Emplois maintenus et créés		2 363	11,0		836	11,1	35 %
Montant de l'aide par emploi		16 243			15 048		
Investissements réalisés		112 592 802	2,9x		36 835 588	2,9x	33 %
Cautionnements honorés	51	3 658 663	89 236	23	2 357 470	102 499	64 %
Engagements	**933**	**121 380 395**	**130 097**	**448**	**53 561 017**	**119 556**	**44 %**

Statistiques

Crédits cautionnés accordés selon les établissements bancaires

	2015	2016	2017	2018	
Banques cantonales	9 330 000	12 186 100	10 750 863	7 279 063	58 %
Grandes banques	5 640 000	2 750 000	3 395 000	2 060 000	16 %
Banques Raiffeisen	2 682 500	1 713 000	1 742 750	2 910 900	23 %
Autres banques	665 000	521 000	2 107 000		0 %
Banques régionales	200 000	525 500	260 000	330 000	3 %
Total	**18 517 500**	**17 695 600**	**18 255 613**	**12 579 963**	**100 %**

Crédits cautionnés accordés selon le but du crédit

	2015	2016	2017	2018	
Reprise et transmission	5 570 000	3 700 500	3 805 863	3 852 743	31 %
Fonds de roulement	4 992 500	3 452 500	5 479 000	4 675 000	37 %
Création d'entreprise	2 730 000	1 795 000	2 305 000	1 998 000	16 %
Investissement	3 510 000	6 839 000	4 885 750	1 184 220	9 %
Immobilier	1 715 000	1 908 600	1 780 000	870 000	7 %
Total	**18 517 500**	**17 695 600**	**18 255 613**	**12 579 963**	**100 %**

Crédits cautionnés accordés selon les secteurs – NOGA

C Industrie
F Construction
G Commerce
I Restauration
M Activités spécialisées
Q Santé humaine
R Activités récréatives

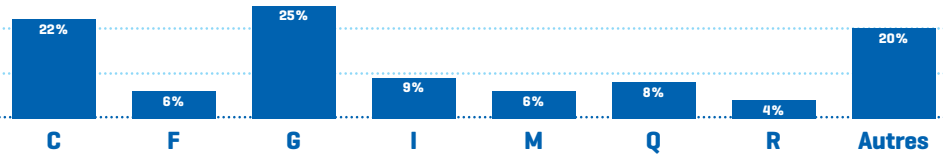

Crédits cautionnés accordés selon les emplois

En nombres
En CHF

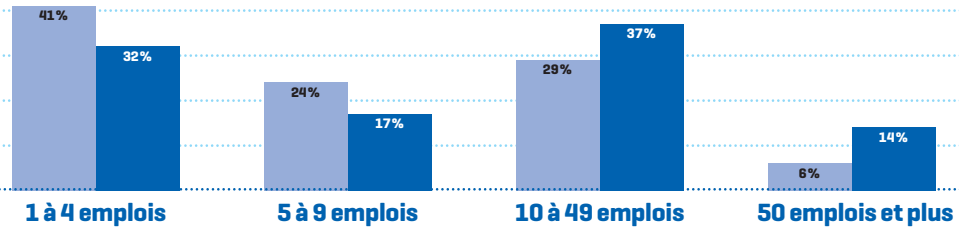

Cautionnement suisse

En Suisse, il existe quatre coopératives régionales de cautionnement travaillant en partenariat avec les banques en faveur des PME. Elles se portent garantes pour le financement de leur création, développement, reprise ou succession.

Cautionnements
L'accès facilité au crédit bancaire.

Bürgschaften
Die sichere Finanzierung für KMU.

Fideiussioni
Il finanziamento sicuro per le PMI.

Les 4 organisations ont l'aval du Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO)

www.cautionnements-pme.ch

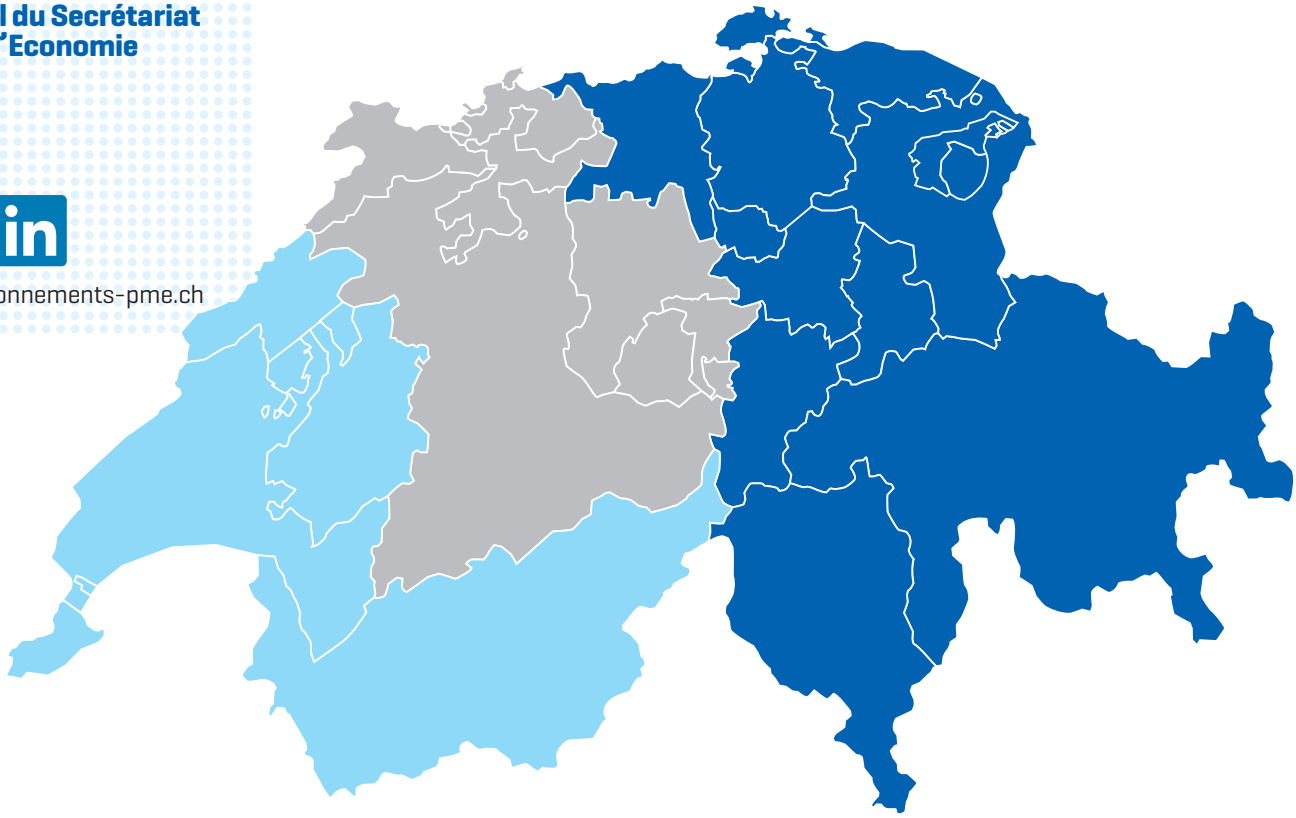

CAUTIONNEMENT ROMAND

Cautionnement romand
Société coopérative
Tél. 058 255 05 50
www.cautionnementromand.ch

CCCENTRE
Coopérative de Cautionnement pour PME

CC Centre
Coopérative de
Cautionnement pour PME
Tél. 034 420 20 20
www.bgm-ccc.ch

BG OST
CF SUD
Bürgschaftsgenossenschaft für KMU
Cooperativa di fideiussione per PMI

BG Ost-Süd
Bürgschaftsgenossenschaft
für KMU
Tél. 071 242 00 60
www.bgost.ch

saffa
bürgschaftsgenossenschaft

Saffa
Société coopérative de
cautionnement
Tél. 061 683 18 42
www.saffa.ch

Pour les femmes dans
toute la Suisse

Statistiques suisses

Crédits cautionnés accordés et engagements en cours (en CHF)

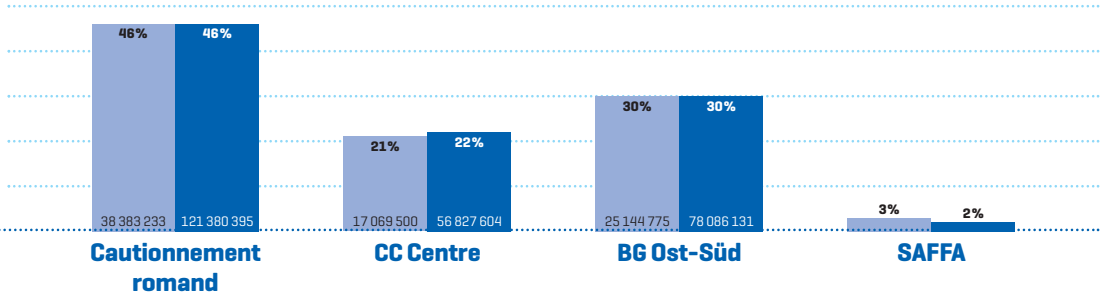

Activité de cautionnement en Suisse (en nbre)

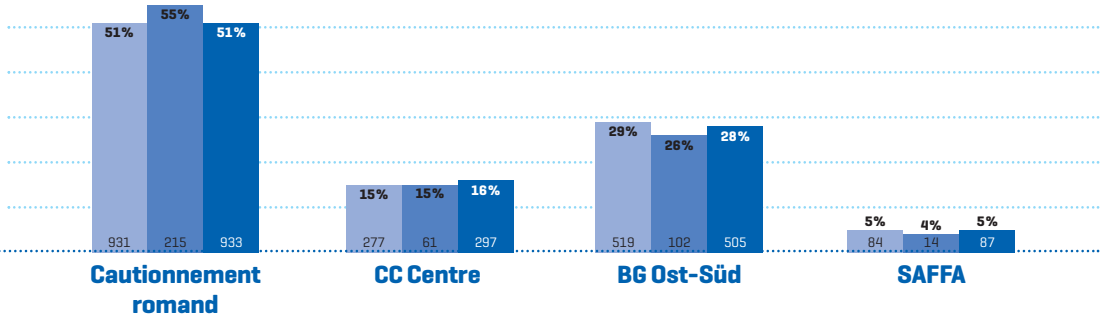

Crédits cautionnés accordés en 2018 selon le but du crédit

	Cautionnement romand		CC Centre		BG Ost-Süd	
	Nbre	**Montant**	**Nbre**	**Montant**	**Nbre**	**Montant**
Reprise et transmission	61	12 212 743	13	3 255 500	12	2 890 000
Fonds de roulement	67	12 173 320	13	3 002 000	63	14 143 375
Création d'entreprise	46	6 421 000	12	3 031 000	9	1 393 000
Investissement	30	4 951 170	11	3 295 000	1	150 000
Immobilier	11	2 625 000	12	4 486 000	17	6 568 400
Total	**215**	**38 383 233**	**61**	**17 069 500**	**102**	**25 144 775**

Engagements en cours selon les établissements bancaires au 31.12.2018

	Cautionnement romand		CC Centre		BG Ost-Süd	
	Nbre	**Montant**	**Nbre**	**Montant**	**Nbre**	**Montant**
Banques cantonales	582	74 912 621	95	20 275 575	267	43 755 874
Grandes banques	104	20 613 750	21	4 574 250	38	4 653 750
Banques Raiffeisen	178	16 313 827	67	11 783 099	104	13 306 099
Autres banques	43	6 532 863	9	1 265 400	10	1 617 250
Banques régionales	26	3 007 334	105	18 929 280	86	14 753 159
Total	**933**	**121 380 395**	**297**	**56 827 604**	**505**	**78 086 132**

Historique
1919-2019

1919

L'idée de créer des coopératives de cautionnement en Suisse est énoncée lors de l'assemblée des délégués de l'USAM à Bâle. Elle vise à garantir aux banques les crédits ouverts aux artisans et commerçants qui en sont dignes et à stimuler la création d'activités industrielles et commerciales principalement dans des branches durement touchées par les conséquences économiques et sociales de la guerre.

2019

Revision der entsprechenden Verordnung. Es wird fortan möglich sein, Bürgschaften bis zu einem Höchstbetrag von CHF 1 Million zu gewähren (die Verordnung tritt spätestens am 1. Januar 2020 in Kraft).

1923

Création de la première coopérative de cautionnement des arts et métiers, BTG-Bürgschafts-genossenschaft beider Basel.

2018

Der Bundesrat genehmigt die Bürgschaftsorganisation gewerbeorientierte über die Finanzhilfen des Bundesgesetzes schaft zur Änderung Bürgschaftsorganisationen. Die Teilrevision des Gesetzes wird von den eidgenössischen Räten fast einstimmig angenommen. Diese setzt die von der Motion Comte geforderte Erhöhung der Interventionsgrenze von Bürgschafts-organisationen um.

1927

Création de Bürgschaftsgenos-senschaft SAFFA, puis de BG Mitte, Bürgschaftsgenos-senschaft für KMU en **1930** et de BG Ost-Süd Bürg-schaftsgenossen-schaft für KMU en **1933**.

2017

Auflösung der Zentralstelle für das gewerbliche Bürgschaftswesen der Schweiz (GBZ). Die drei restlichen Schweizer Bürg-schaftsgenossen-schaften übernehmen die bisherigen Verpflichtungen der GBZ.

1934

Arrêté fédéral concernant la création de possibilités de travail et la lutte contre la crise qui autorise, entre autres, le Conseil fédéral à allouer des subventions à des coopératives de cautionnement ayant pour but de porter secours à l'artisanat et au commerce de détail.

2016

Gründung der Bürg-schafts-Support AG. Dieses Unternehmen übernimmt die von und eigens für Bürg-schaft Westschweiz entwickelte Software «Janus», um sie wei-terzuentwickeln und allen Schweizer Bürg-schaftsgenossen-schaften sowie dem Staatssekretariat für Wirtschaft SECO zur Verfügung zu stellen (Implementierung 2018).

1935

Création des pre-mières coopératives de cautionnement des arts et métiers en Romandie (Fribourg et Vaud), suivies par l'Office genevois en **1938**, l'Office neuchâtelois en **1939** et l'Office valaisan en **1940**.

2015

Ständerat Comte reicht eine Motion ein, die eine Erhöhung der Interventions-grenze von Bürg-schaftsorganisationen zugunsten der KMU auf CHF 1 Million fordert, um wichtige Investitionen zur Erhaltung von Unter-nehmen, die Arbeits-plätze bewahren oder neu schaffen, sowie die Finanzierung von KMU-Übertragungen oder -nachfolgen zu erleichtern. Der Bundesrat beantragt die Ablehnung der Motion. Sie wird 2015 vom Ständerat und 2016 vom Nationalrat angenommen.

1990

La crise immobilière du début des années 90 entraîne le marché suisse des crédits dans une grave dépression. L'augmentation massive des pertes de plusieurs coopératives de cautionnement est suivie de leur assainissement. Les grandes banques abandonnent les parts sociales qu'elles détiennent, annulent une partie des cautionnements reçus et annoncent qu'elles n'accepteront plus de cautionnement.

1999

Modernisierung des gewerblichen Bürgschaftswesens durch die Bildung der neuen Organisation «Bürgschaft2000plus». Dieses Netzwerk zwischen der GBZ und den regionalen Bürgschaftsgenossenschaften (mit Ausnahme jener von Genf) garantiert für Kredite bis zu maximal CHF 500 000.– (CHF 150 000.– + CHF 350 000.– durch die GBZ).

1987

Les PME peuvent bénéficier d'un plafond de cautionnement jusqu'à CHF 450 000.– grâce à une augmentation de la couverture des coopératives régionales de cautionnement à CHF 150 000.– et de celle de la Centrale suisse de cautionnement (CSC) à CHF 300 000.–.

2003

In Beantwortung eines von der Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats (WAK-N) eingereichten Postulats zur Stärkung des gewerbeorientierten Bürgschaftswesens veröffentlicht der Bundesrat einen Bericht mit Vorschlägen, die von einem Ausstieg bis zu einer Stärkung und Rekapitalisierung des Bürgschaftssystems reichen.

1976

Mise en place de la loi fédérale encourageant l'octroi de cautionnements dans les régions de montagne qui permet d'accorder, en sus du cautionnement habituel des arts et métiers, une garantie de CHF 500 000.– (abrogée en 2018).

2006

Erlass eines neuen Bundesgesetzes über die Finanzhilfen an gewerbeorientierte Bürgschaftsorganisationen. Dieses optimiert das bestehende System, macht es professioneller und zugleich attraktiver für die KMU. Gemäss dem neuen Gesetz beteiligt sich der Bund zu 65 % an den Verlusten der Bürgschaftsgenossenschaften und trägt zu den Kosten für die Verminderung der den Bürgschaftsnehmern, also den KMU, verrechneten Risikoprämien bei. Die Interventionsgrenze der Bürgschaftsorganisationen bzw. die Höchstlimite für die Verlustbeteiligung des Bundes erhöht sich von CHF 150 000.– auf CHF 500 000.– pro unterstütztem Unternehmen (ohne GBZ).

1961

Création de la Centrale suisse de cautionnement pour les arts et métiers (CSC) par plusieurs associations professionnelles et économiques suisses ainsi que les coopératives régionales de cautionnement tout comme plusieurs banques suisses. Il s'agit d'une organisation privée accordant des cautionnements à concurrence de CHF 100 000.– en complément de ceux octroyés par les coopératives régionales (CHF 80 000.–).

2007

Am 15. Juli tritt die entsprechende Verordnung in Kraft. Das Eidgenössische Departement für Wirtschaft anerkennt im Rahmen des neuen Bürgschaftssystems vier Organisationen: BG Mitte, BG Ost-Süd, Bürgschaft Westschweiz und SAFFA. UBS und Credit Suisse beteiligen sich wieder am System, das sie nun als effizienter erachten. Am 18. Juli wird Bürgschaft Westschweiz gegründet. Diese Genossenschaft vereint die Ressourcen und Zuständigkeiten der fünf bisher in den Kantonen Freiburg, Genf, Neuenburg, Wallis und Waadt aktiven Bürgschaftsorganisationen.

1949

Arrêté fédéral tendant à encourager les coopératives de cautionnement des arts et métiers, désormais au nombre de dix sur le territoire suisse (abrogé en 2006).

2013

Nationalrat Feller reicht eine Motion mit der Forderung ein, die Interventionsgrenze von Bürgschaftsorganisationen zugunsten der KMU von CHF 500 000.– auf CHF 1 Million zu erhöhen, um so die Finanzierung von Unternehmensübernahmen und -nachfolgen oder Investitionen in einem bezüglich Kreditvergabepolitik der Banken im Vergleich zur Vergangenheit restriktiveren Umfeld zu erleichtern. Der Bundesrat beantragt die Ablehnung der Motion.

1999

Modernisation du cautionnement des arts et métiers sous l'appellation «cautionnement2000 plus». Un réseau constitué de la Centrale suisse de cautionnement (CSC) et des coopératives régionales de cautionnement (à l'exception de celle de Genève), afin de garantir des crédits pour un montant allant jusqu'à CHF 500 000.– (CHF 150 000.– + CHF 350 000.– de la CSC).

2003

Suite à un postulat de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national demandant le renforcement du système de cautionnement en faveur des PME, le Conseil fédéral émet un rapport contenant des propositions allant de l'abandon au renforcement et à la recapitalisation du système de cautionnement.

2006

Loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des PME. Cette nouvelle loi rationalise le système en place, le professionnalise et le rend plus attrayant pour les PME. La Confédération assure désormais 65 % du risque de pertes des coopératives de cautionnement. Elle contribue aux frais pour l'abaissement des primes de risques facturées aux entreprises. Le plafond d'intervention passe de CHF 150 000.– à CHF 500 000.– par entreprise soutenue (sans la CSC).

2007

Entrée en vigueur le 15 juillet de l'Ordonnance fédérale. Le Département fédéral de l'économie reconnait quatre organisations BG Mitte, BG Ost-Süd, Cautionnement romand et SAFFA. L'UBS et le Credit Suisse participent à nouveau au système qu'elles considèrent plus efficace. Création de Cautionnement romand le 18 juillet. Coopérative qui comprend et reprend les prérogatives des cinq anciennes coopératives de cautionnement couvrant les cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud.

2013

Le Conseiller national Feller dépose une motion afin d'augmenter le plafond du cautionnement de CHF 500 000.– à CHF 1 million pour financer des transmissions d'entreprises ou des investissements dans un environnement d'éligibilité bancaire plus restrictif que par le passé. Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion (elle sera classée en 2015).

1990

Die Immobilienkrise Anfang der 1990er-Jahre stürzt den Schweizer Kreditmarkt in eine schwere Depression. Dem massiven Anstieg der von vielen Bürgschaftsgenossenschaften erlittenen Verluste folgt deren ebenso tiefgreifende Sanierung. Die grossen Banken verzichten auf ihre Kapitalbeteiligungen an den Genossenschaften und teilweise auch auf die diesen gewährten Kreditgarantien, kündigen aber gleichzeitig ihren Ausstieg aus dem Bürgschaftswesen für das Gewerbe an.

1987

Dank einer Erhöhung der Verlustdeckung der regionalen Bürgschaftsgenossenschaften auf CHF 150 000.– durch den Bund sowie auf CHF 300 000.– durch die GBZ können KMU von einer möglichen Bürgschaftslimite bis CHF 450 000.– profitieren.

1976

Erlass des Bundesgesetzes über die Gewährung von Bürgschaften in den Berggebieten, welches Bürgschaften bis zu CHF 500 000.– über die üblichen gewerboorientierten Garantien hinaus erlaubt (aufgehoben 2018).

1961

Gründung der Zentralstelle für das gewerbliche Bürgschaftswesen der Schweiz (GBZ) durch mehrere Schweizer Berufs- und Wirtschaftsverbände, die regionalen Bürgschaftsgenossenschaften sowie verschiedene Banken. Die GBZ ist eine private Organisation, die Bürgschaften bis zu CHF 100 000.– zusätzlich zu den von den regionalen Genossenschaften gewährten Beträgen (CHF 80 000.–) übernimmt.

1949

Erlass des Bundesbeschlusses über die Förderung der gewerblichen Bürgschaftsgenossenschaften, welcher die bereits zehn zu diesem Zeitpunkt in der Schweiz bestehenden Genossenschaften dieser Art über eine finanzielle Beteiligung direkt unterstützt (aufgehoben 2006).

Geschichte
1919–2019

1919

An der Delegiertenversammlung des SGV in Basel wird die Idee zur Gründung von Bürgschaftsgenossenschaften in der Schweiz zur Sprache gebracht. Diese sollen Bürgschaften für die von den Banken an vertrauenswürdige Gewerbe- und Handelsbetriebe gewährten Kredite übernehmen und so Unternehmensgründungen und letztlich die Wirtschaftstätigkeit ganz allgemein anregen, vornehmlich in den von den wirtschaftlichen und sozialen Folgen des Ersten Weltkriegs besonders stark betroffenen Branchen.

1923

Gründung der BTG Bürgschaftsgenossenschaft beider Basel, der schweizweit ersten gewerblichen Bürgschaftsgenossenschaft.

1927

Gründung der Bürgschaftsgenossenschaft SAFFA, gefolgt **1930** von derjenigen der BG Mitte, Bürgschaftsgenossenschaft für KMU, und **1933** der BG Ost-Süd Bürgschaftsgenossenschaft für KMU.

1934

Erlass des Bundesbeschlusses über Krisenbekämpfung und Arbeitsbeschaffung, der den Bundesrat unter anderem ermächtigt, die gewerbeorientierten Bürgschaftsgenossenschaften zu subventionieren.

1935

Gründung der ersten gewerblichen Bürgschaftsgenossenschaften in der Romandie (Freiburg und Waadt), gefolgt von ihren Pendants in den Kantonen Genf (Office genevois de cautionnement mutuel pour commerçants et artisans, OGCM) **1938**, Neuenburg (ONCM) **1939** und Wallis (OVAC) **1940**.

2019

Révision de l'Ordonnance fédérale. Désormais, il sera possible d'octroyer des cautionnements d'un montant allant jusqu'à CHF 1 million (entrée en vigueur au plus tard le 1er janvier 2020).

2018

Le Conseil fédéral approuve le message sur la modification de la loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des PME. La révision partielle de la loi est acceptée quasi à l'unanimité par les chambres fédérales. Elle concrétise l'augmentation du plafond de cautionnement demandée par la motion Comte.

2017

Dissolution de la Centrale suisse de cautionnement pour les arts et métiers (CSC). Les trois coopératives suisses de cautionnement reprennent les engagements auparavant assumés par celle-ci.

2016

Création de Bürgschafts-Support AG. Celle-ci reprend le logiciel informatique «Janus» développé par Cautionnement romand afin de le faire évoluer et de le mettre à disposition de toutes les coopératives de cautionnement suisses et le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO (Implémentation en 2018).

2015

Le Conseiller aux Etats Comte dépose une motion demandant l'augmentation du plafond d'intervention des organisations de cautionnement en faveur des PME à CHF 1 million afin de mieux répondre aux investissements importants pour la pérennité d'entreprises maintenant ou créant des postes de travail et faciliter le financement des transmissions ou successions de PME. Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion. Elle sera acceptée par le Conseil des Etats en 2015 puis par le Conseil national en 2016.

MIXTE
Papier
FSC FSC® C106629

printed in
switzerland